

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

S²LO

Auteur : Martial SIMONDANT - Maire
ID : 038-213800154-20250306-D20250305_03-BF

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Contre : 0 Pour : 13 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2025-03-05/03

Date de la séance : 5 mars 2025

Date de la convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à CHAUVIN Pascal

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

**FINANCES COMMUNALES
BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget Primitif Principal 2025, étudié en commission finances en séance du 13 février 2025,

Après reprise des restes à réaliser, le budget est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : **1 435 080.00 €**

Section d'investissement : **1 524 140.61 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : :

- **RAPPELLE** que la nomenclature **M57** a été mise en place au 01.01.2023
- **DIT** que seules seront amorties les subventions d'investissement versées ; elles seront amorties en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur versement
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, ce dans la limite de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des sections
- **VOTE** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2025 tel que présenté et équilibré comme suit :
 - Section de fonctionnement : **1 435 080.00 €**
 - Section d'investissement : **1 524 140.61 €**
- **DIT** que le budget est voté :
 - par chapitre en section de fonctionnement
 - par opération en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance
Suzanne GUETAT

